

NOTICE DECHETS

Outils de gestion des déchets

Les déchets constituent un risque pour l'environnement et la santé de l'homme ainsi

qu'une source de nuisances pour les populations. Pour répondre à ces préoccupations et organiser la gestion des déchets, des plans départementaux sont mis en place. C'est le cas du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et

Assimilés (PPEDMA) de l'Isère.

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont réalisés en régie (par la Communauté de communes de l'Oisans). La collecte se fait essentiellement en points de regroupement avec une adaptation de la fréquence des collectes s'adaptant aux variations de populations saisonnières (6 fois par semaine tout au long de l'année sur Bourg d'Oisans, subissant peu de variations, de 3 à 14 fois par semaine sur l'Alpe d'Huez entre l'été et l'hiver).

Grands équipements intercommunautaires de gestion des déchets

La collecte sélective est réalisée au travers de :

- la mise à disposition de 250 Points d'Apports Volontaires (PAV), répartis sur toutes les communes hormis Villard Notre-Dame et Oulles. Ils permettent la récupération du verre, du papier, des cartons et des emballages en vue de leur recyclage ou de leur valorisation ;
- 6 déchetteries, réparties sur Bourg d'Oisans, Allemont, Livet-et-Gavet, l'Alpe d'Huez, 2 Alpes et Vaujany. Elles assurent le recyclage ou la valorisation des encombrants, des gravats, des végétaux, du bois, des papiers/cartons, des ferrailles, des batteries et des déchets dangereux. Toutes les déchetteries acceptent les déchets professionnels ;
- des zones de compostage de quartier où les habitants viennent déposer leur compost et leurs végétaux ;
- 2 ressourceries, situées à Bourg d'Oisans (déchetterie) et à l'Alpe d'Huez (services techniques).

Ces déchets étaient jusqu'alors acheminés vers l'Usine d'incinération de Livet-et-Gavet, mais ils sont transférés sur l'agglomération grenobloise pour être valorisés, depuis 2017.

Les déchets à valoriser sont dirigés vers différents lieux, plus ou moins éloignés : pour le bois, les végétaux et les encombrants à Saint Quentin en Isère (70 km), les papiers/cartons à Varcès (45 km), le verre à Lavilledieu (217 km) et la ferraille au Fontanil Cornillon (58 km).

Variations saisonnières de volumes de déchets collectés

En 2014, 7 440 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la Communauté de communes, soit une moyenne de 671 t/mois.

Logiquement, les mois de Janvier, février et mars, correspondant à la pleine saison touristique hivernale, enregistrent les plus forts tonnages : ils concentrent 39,5% des ordures ménagères collectées en 2014. Ce taux était le même les années passées (2009, 2010, 2011).

Les plus faibles tonnages sont enregistrés les mois d'intersaison de mai, juin, septembre, octobre et novembre (durant lesquels ont été collectées 23,5% des ordures ménagères produites en 2014).

En été (juillet-août), les tonnages sont importants mais restent inférieurs à la période hivernale.

Eu égard aux importantes variations démographiques annuelles, il apparaît difficile de ramener les productions de déchets en kg/hab pour apprécier la situation intercommunale avec l'objectif de 200 kg/hab en 2017 fixé par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEMA).

La collecte sélective

En 2014, 17% des déchets collectés en PAV (hors déchetterie) ont été triés en vue de leur valorisation, ce qui est très en-deçà de l'objectif de 30% fixé par le PDEMA à l'horizon 2017. En intégrant les cartons collectés en déchetterie, le taux de valorisation atteignait 18% en 2011.

Toutefois, la mise en place d'une filière de valorisation des déchets au travers des déchetteries (1 859 t en 2011), l'ouverture récente de la déchetterie de Mont de Lans, des ressourceries (13,76 t en 2010, 17,94 t en 2011) et de la plateforme de compostage (310 t ont été valorisés en 2011) ont contribué à la tendance à la baisse des ordures ménagères résiduelles qui sont passées de 9 179 t en 2006 à 7 440 t en 2014 (soit une baisse de 248 t/an).

Les déchets dangereux

Au sens de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, les déchets dangereux regroupent un large panel de typologie de déchets regroupant des natures de déchets allant des terres polluées, aux piles en passant par les déchets de l'industrie chimique, hormis les déchets radioactifs, les déchets explosifs et les sous-produits animaux.

Sur l'Oisans, ils sont principalement produits par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) de Livet-et-Gavet (et sont enfouis en zone d'enfouissement de classe 1), certaines activités artisanales et industrielles et les ménages. Les déchetteries de Bourg d'Oisans, d'Allemont et de Livet-et-Gavet assurent la collecte de certains de ces déchets (on trouve des points de collecte amiante et Déchets ménagers spéciaux) :

- déchets ménagers spéciaux (DMS) : les piles et accumulateurs usagés, les déchets et résidus de peintures, décapants, solvants, colles, mastics, vernis, produits phytosanitaires, huiles de vidanges et filtres, huiles végétales ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

En 2011, 5,5 t de DMS et 86 t de D3E ont été collectés, soit un total de 91,5t. On notera une augmentation des D3E par rapport à 2008, en lien avec celle du taux d'équipement des ménages en appareils électroniques (ordinateur, télévision, téléphone mobile ...).

Les déchets dangereux sont acheminés vers des lieux de traitement situés principalement en Rhône-Alpes : Izeaux (83 km) pour une valorisation matière des métaux des piles, Fontanil (58 km) pour une valorisation matière des Huiles alimentaires usagées, Lillebonne (787 km) pour une valorisation matière des huiles de vidange, Chambéry (103 km) pour un traitement physico-chimique des DMS (Batteries, peintures, acide ...).

Les déchets du BTP

Les chantiers du bâtiment (déconstruction-démolition, réhabilitation, construction neuve) et les travaux publics (terrassements, canalisations, travaux routiers et ferroviaires) produisent des volumes importants de matériaux.

Sur le territoire de l'Oisans, une partie des déchets du BTP est acheminée vers les déchetteries, qui ont capté 700 t de gravats en 2011. Les déchets produits dans le cadre du chantier hydraulique Romanche-Gavet sont acheminés vers 3 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) spécialement créés pour les besoins du chantier. La fermeture de la dernière ISDI est programmée pour 2018. Parmi les carriers, l'entreprise SOVEMAT est engagée dans une procédure de valorisation des déchets et possède une centrale de recyclage à Champagnier (Sud Grenoblois) où elle fait transiter une petite partie de ses déchets en vue de leur valorisation (de 50 à 150 000 t/an).